



---

# Fiche Processus de dangers naturels

## Incendies de forêt

---

**Qu'est-ce qu'un incendie de forêt ?** Par incendie de forêt, on entend tout feu incontrôlé, indépendamment de sa cause, de son ampleur et du type d'incendie. Les incendies de forêt perturbent l'écosystème et peuvent nuire aux fonctions de la forêt (p. ex. la protection de la population contre les dangers naturels, l'utilisation des services écosystémiques etc.). Lorsqu'un incendie se déclare sur un pré en-dehors de la forêt, on parle de feu de broussailles. Ces deux types d'incendies font partie de la catégorie des feux de végétation.

### Origine/ Situation en Suisse

Au cours des dernières années, les incendies de forêt ont montré à l'échelle mondiale que les risques d'incendie augmenteraient en raison du changement climatique. Des facteurs connus tels que des températures plus élevées associées à des périodes de sécheresse plus longues, des changements au niveau de la gestion des forêts et une utilisation plus intense de la forêt comme source de loisir et de détente, augmentent la fréquence et l'intensité des feux de végétation.

Les incendies de forêt ne sont pas des phénomènes inconnus en Europe, mais ces dernières années, leur fréquence et leur intensité se sont accrues de manière égale au sud, au centre et dans le nord de l'Europe. Parmi les exemples les plus marquants, citons les récents incendies de forêt en Allemagne (2015, 2018), en Autriche (2015), au Portugal (2017), en Grèce (2018,2021), en Espagne (2019) ainsi que les incidents majeurs qui ont eu lieu en Suède (2014,2018). Ce qui vaut pour l'Europe l'est aussi pour la Suisse : les incendies de forêt touchent désormais l'ensemble du pays. Les incendies se multiplient non seulement sur le versant sud des Alpes, mais aussi dans les forêts situées dans le nord des Alpes.

Entre 2000 et 2018, la Suisse a connu en moyenne 109 incendies de forêt par an. Au total, environ 168 ha de forêt ont été brûlés par an. En comparaison internationale, il s'agit là d'un faible nombre. Ces chiffres sont issus de la base de données des incendies de forêt Swissfire, gérée par l'institut fédéral de recherches sur les forêts, la neige et le paysage (WSL). Il est probable que le nombre et l'ampleur des incendies de forêt soient plus élevés dans la réalité, car ceux-ci ne sont pas systématiquement signalés dans la base de données.

En Suisse, les incendies de forêt se produisent le plus souvent dans les régions montagneuses du sud des Alpes, à savoir le Tessin et les vallées situées au sud des Grisons. Au contraire, les régions les moins touchées se situent dans les régions de l'ouest et du nord-est du Plateau. Généralement, les incendies qui surviennent dans les Alpes du Sud ont lieu au printemps pendant la phase de repos de la végétation. C'est durant cette période, caractérisée par une forte sécheresse, que les conditions sont les plus propices. En effet, à cette période, les arbres à feuilles caduques n'ont pas encore de couverture végétale permettant de protéger les sols des rayons du soleil et de l'assèchement. En outre, le Foehn joue un rôle central. Les incendies de forêts dans les vallées des Alpes centrales, notamment en Valais, sont moins fréquents, mais se produisent tout de même 10 à 15 fois par an. La plupart des incendies y sont enregistrés durant le semestre d'été, lorsque les températures chaudes assèchent particulièrement les forêts de pins. Le risque d'incendie de forêt s'est aggravé au cours des 30 dernières années en raison de périodes de sécheresse prolongées et de températures plus élevées. Les forêts situées au nord des Alpes sont de plus en plus touchées par ce phénomène.

### Dangers et facteurs de risque

On estime qu'en Suisse environ 90% des incendies sont causés directement ou indirectement par l'Homme. Des actes d'imprudences comme par exemple des fumigènes jetés par terre, des feux mal éteints ou des catalyseurs chauds de voitures ou de motos laissés en forêt, mais aussi des incendies

volontaires, peuvent déclencher des incendies. En été, la foudre peut également provoquer des incendies de forêt. Le régime d'incendie d'une région comprend la fréquence des incendies, la date, les lieux, les causes ayant provoquées l'incendie, la surface brûlée et la végétation touchée. Outre les facteurs climatiques et la végétation prédominante à un endroit donné, le risque d'incendie de forêt dépend également du rapport culturel et social au feu. La vulnérabilité des forêts aux incendies est aussi influencée par la gestion des terres et des forêts, ainsi que par le choix des essences. Une fois allumé, un feu devient plus chaud et plus intense en présence de résidus de bois ou de bois mort, de feuilles mortes et des broussailles qui s'accumulent sur le sol forestier. Dans les forêts alpines, les incendies de forêt sont les perturbations les plus importantes après le vent.

### Effets des dommages

Les incendies de forêt affectent en premier lieu les forêts elles-mêmes : la flore et la faune existantes sont temporairement perturbées et réduites. Un incendie de forêt peut également favoriser la propagation d'espèces et dans certains écosystèmes, il contribue à la résilience de la forêt. Après l'incendie, la structure forestière est temporairement plus claire et offre de meilleures conditions nutritives à de nombreux animaux et plantes sur le court terme. Cependant, les incendies ont aussi des effets négatifs et réduisent l'efficacité de la protection des forêts durant un laps de temps, notamment pour les forêts de protection. En l'absence de stabilisation du sol sous l'action des racines végétales, celui-ci devient plus vulnérable à l'érosion et aux glissements de terrain après un incendie. Dans les zones à risque, les incendies de forêt peuvent accroître le risque d'avalanches, de chutes de pierres et de laves torrentielles.

En outre, les flammes et la fumée peuvent mettre directement en danger les personnes, les bâtiments et les infrastructures. La majorité des incendies de forêt en Suisse sont des événements quotidiens de faible ampleur ; ils ne portent pas ou peu atteinte aux fonctions de la forêt. Les incendies de grande ampleur (catastrophiques) sont rares en Suisse et se produisent majoritairement au sud des Alpes.

Exemples d'incendies catastrophiques / d'incendies de forêt à grande échelle



Fig. 1: Incendie de forêt en amont de Viège (VS) (Source: Sapeurs-pompiers de Viège, avril 2011)



Fig. 2: Incendie de forêt en amont de Viège (VS) (Source: Sapeurs-pompiers de Viège, avril 2011)



Fig. 3: Forêt incendiée en amont de Loèche (VS) (Source: Ulrich Wasem, novembre 2009)



Fig. 4: Lisière de la forêt incendiée et cimes roussies par les flammes, Viège (VS) (Source: Ulrich Wasem, juin 2011)

## **Bases juridiques et répartition des tâches**

La Confédération veille à ce que la forêt remplisse ses fonctions de protection, d'utilité et de bien-être. Elle établit les principes de la protection des forêts et encourage les mesures de conservation, comme disposé à l'article 77 de la Constitution fédérale. Ces mesures sont définies dans la loi sur les forêts du 4 octobre 1991. Les articles 26 à 28 disposent les mesures de prévention et de répartition des dommages causés par des événements naturels ou des organismes susceptibles de compromettre gravement les fonctions de la forêt. L'ordonnance du 11 novembre 2020 sur la protection de la population du 11 novembre 2020 incombe à l'OFEV la responsabilité d'alerter les autorités et la population en cas de risque d'incendie de forêt (art.23). L'OFEV définit, en concertation avec les services cantonaux, la collaboration, le contenu et la fréquence des alertes, la formulation des recommandations de comportement (art.23) ainsi que les critères pour les cinq niveaux d'alerte de l'échelle de danger (art.24). En cas de risque important, les cantons et les communes édictent des interdictions de faire du feu en forêt ou en plein air.